



TdR C172

OBJET : Analyse comparative des systèmes de vérification dits « de légalité » disponibles dans le Bassin du Congo

BUDGET : 7.800 €uros + 11 jours de mission court terme imputable sur le contrat d'assistance technique du consortium Eco consult/ Oréade brèche

Activité de référence au cadre logique:

<p>Objectif <i>La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la certification de légalité ou de bonne gestion forestière</i></p>	<p>Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0 = 5,5 Mio. ha). Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à mis 2021 par 2 Mio. ha. (T0 = 3,1 Mio. ha). 50 %/ des entreprises avec légalité certifiée mettent en oeuvre un plan d'action sociale jusqu'à mis 2021, accepté par la population riveraine (T0 = à déterminer).</p>
---	--

2.8	<i>Principe 8 : Suivi et Evaluation</i>	
2.8.1	<i>Mise en place de systèmes de contrôle et d'évaluation, niveau terrain</i>	1
2.8.2	<i>Développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise</i>	1
2.8.3	<i>Adaptation d'un logiciel d'analyse des risques au contexte forestier</i>	3
2.8.4	<i>Formations du personnel d'entreprise au Suivi-Evaluation</i>	1
2.8.5a	<i>Activités de surveillance - formations</i>	1
2.8.5b	<i>Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils dans les concessions</i>	1
2.8.5c	<i>Développement de nouvelles approches en monitoring et gestion des activités illicites à partir de concours d'idées</i>	1

CONTEXTE GENERAL

Les récents progrès enregistrés par les pays du Bassin du Congo dans le domaine de la certification forestière grâce à l'approche participative et multi-acteurs adoptée par ces pays, ont porté sur les outils techniques et la création des conditions favorables à la promotion de la certification et sur l'engagement politique et le partenariat.

A telle enseigne que le Gabon, par la voix de son président, a pris l'engagement de fixer à 2022 la date limite pour que toutes les concessions soient certifiées FSC. Le gouvernement Gabonais devant élaborer un plan d'action dans les deux prochains mois pour atteindre cet objectif avec succès.

On voit bien, dans cette déclaration, que le rôle du FSC a été déterminant. Cependant, il n'est pas conseillé de s'enfermer dans un seul schéma de certification et il faut prendre en compte que la certification dite de gestion responsable (FSC, PEFC), passe par une trajectoire de paliers progressifs, dont un appelé certification « légale » vérifiée tierce partie, largement reconnue dans les systèmes de Due diligence liés au Règlement bois de l'Union européenne (RBUE).

Ainsi, le PPECF, dans son offre d'appui conseil (coaching) aux entreprises¹, enregistre-t-il, de nombreuses demandes en provenance du Gabon et un premier certificat de légalité, sous le standard <Control union>, inconnu jusqu'ici, en Afrique centrale

<http://www.ppecf-comifac.com/requete-de-coaching.html>

<https://certifications.controlunion.com/fr/industries/forestry>

En effet, au démarrage de la 2^{ème} phase du PPECF, l'offre en matière de certification de légalité était constituée par 3 standards qui semblaient assez comparables dans leur contenu et leur organisation :

- Origine et Légalité des Bois (OLB) de Bureau Veritas² ;
- Timber Legality & Traceability Verification (TLTV) de SGS ;
- VLO/VLC de Rain Forest Alliance ayant évolué en FLV en 2017.

Mais, depuis 2018, la situation a considérablement évolué: le référentiel TLTV n'est plus disponible, l'ONG RFA a été absorbée par l'Organisme de Certification NEPCON qui a développé un outil spécifique « LEGAL SOURCE »³ permettant de vérifier la légalité des bois et Control Union (organisme de certification néerlandais) a développé un outil similaire appelé « TLV TIMBER LEGALITY VERIFICATION ».

¹ Suite à la réalisation d'un diagnostic par la Cellule de Gestion du projet et la proposition d'un plan d'actions, l'entreprise contractualise un Bureau d'étude en charge de la mise en œuvre du programme et bénéficie alors d'un financement à 50% des coûts. A l'issue de ce processus, l'entreprise s'engage à passer un audit initial certifiant, via un mécanisme de vérification tierce partie, que l'entreprise respecte l'ensemble des textes réglementaires du pays (code forestier, code de l'environnement, code du travail, lois sociales, conventions internationales ratifiées, etc.).

² Aujourd'hui, le système OLB représente la quasi-totalité des Certificat dit de légalité (13 entreprises pour une surface d'environ 3,5 millions d'ha). LEGAL SOURCE a été mis en œuvre dans 2 sociétés (1,4 millions d'ha) et TLV dans 2 entreprises également pour 430 000 ha.

³ Basé sur une démarche du due diligence interne, au sein de l'entreprise, assez opposée au système binaire (oui/non) du certificat OLB.

Situation des coaching du PPECF vers une certification vérifiée tierce partie (au 31 Juin 2019)

Pays	ENTREPRISE	Superficie (ha)	Coaching*	Date diagnostic PPECF	Signature contrat	Certificat visé	Etat d'avancement
Entreprises bénéficiaires du coaching PPECF							
Gabon	SOMIVAB	147 668	TEREA	Janvier 2018	5/12/18	LS/PAFC	Certifié « Légalité » < Control union>
	BSO	183 100	TEREA	Mai 2018	14/03/19		Coaching en cours
	TTIB	239 429	TEREA	Mars 2018	5/12/18		Coaching en cours
	ASI	206 615	BFC	Sept 2018	15/01/19		Coaching en cours
	SBL	326 985	TEREA	Avril 2018	En cours		Coaching en préparation
	SEFF	438 005	GFEC	Février 2019	En cours		Coaching en préparation
RCA	SEFCA	721 419	FRM	Juillet 2018	11/03/19		Coaching en cours

Demandes d'appui en cours d'analyse			
Gabon	Bordamur / RH	263 641	ND
	RIBUNAN HIJAU	202 850	ND
	BH	128 000	ND
	TBNI	409 326	ND
République du Congo	SEFYD	547 026	ND
	SIFCO	621 120	ND
	ASIA CONGO	803 403	ND
	Rougier MOKABI	586.00	ND
République Démocratique du Congo	IFCO	205 608	ND
	CFT	236 822	ND
Cameroun	DINO et fils	260 794	ND

Bilan du coaching		
	Nombre	Superficie (ha)
Total requêtes	15	5 941 811
Total diagnostiqué	9	3 893 352
Total engagé vers la certification	6	2 263 221
Total certifié « Légalité »	1	147 668
Total certifié « gestion durable »	0	0

*Coaching=Assistance technique

ND : non déterminé. Les bureaux forestiers sont invités à prendre contact avec ces entreprises.

Les entreprises qui veulent se tourner vers une certification de légalité peuvent donc a priori choisir l'un de ces 3 systèmes.

<https://www.nepcon.org/newsroom/nepcon-and-rainforest-alliance-sign-agreement-certification-programme-acquisition>

<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect4/4-0600.pdf>

OBJECTIFS et RESULTATS ATTENDUS (commentaires visibles de la CGP)

Objectif principal de l'étude : pouvoir garantir à la KFW que les entreprises engagées dans la démarche de coaching et qui ont choisi tel ou tel système peuvent attester d'un niveau de conformité le plus exhaustif possible avec l'ensemble des corpus législatifs du pays d'origine du bois, et ce afin de prémunir le bailleur de fond du projet PPECF de tout risque réputationnel⁴.

⁴ La KFW n'accepterait pas, en effet, de financer des entreprises qui ne respecteraient pas à minimum les lois en vigueur dans le pays de production.

Objectifs spécifiques :

- réaliser une comparaison objective des différents systèmes de certification (référentiel/liste d'indicateurs, règles de fonctionnement du schéma, mécanismes internes aux organismes de certification, communication des audits) ;
- identifier des éventuels manques ou lacunes des trois référentiels, par rapport à une référence acceptable en termes de niveau de conformité légal minimum attendu sur la base d'une grille d'évaluation. Cette dernière sera construite au préalable sur la base des outils développés par PPECF (grille de diagnostic) complétée par des analyses des grilles de légalité APV FLEGT et sur une littérature élargie, et abordera :
 - ✓ les exigences minimum requises en termes de conformité légale au niveau de l'entreprise ;
 - ✓ les mécanismes d'évaluation de conformité (le fonctionnement du système) ;
 - ✓ exigence en termes de communication et d'information publique, accessibilité des données, information sur le système de certification ;
 - ✓ identifier les principales forces et faiblesses des systèmes et les facteurs de risques ;
 - ✓ fournir aux différents organismes de certification concernés une analyse extérieure et objective, partagée, leur permettant le cas échéant de faire évoluer leur système vers plus de robustesse et d'efficacité.

NB : l'idée de l'étude n'est évidemment pas de faire une analyse partielle, partielle ou visant à critiquer tel ou tel système l'un par rapport à l'autre, mais bien de faire une analyse objective sur la capacité d'une entreprise titulaire de tel ou tel certificat à pouvoir effectivement répondre à l'ensemble des exigences légales du pays d'origine ainsi qu'aux critères du RBUE, à travers la diligence raisonnables imposée par ce dernier. Le travail d'analyse ne porte donc pas uniquement sur le contenu du standard et l'exhaustivité des indicateurs mais aussi sur le fonctionnement du système, les moyens de contrôle de la qualité, la fiabilité des conclusions et la pérennité.

Par ailleurs, cette étude ne pourra être véritablement pertinente et utile que si elle est partagée avec les Organismes de Certification développeurs des différents systèmes. Il est donc important de les associer très rapidement en amont du processus pour les informer des objectifs et de la méthode de l'étude, pour obtenir leur consentement à participer à l'étude et à fournir toute la documentation nécessaire qui décrit et organise leur système de certification.

Il sera également particulièrement important de discuter/partager les conclusions de l'étude pour qu'elles puissent être appropriées et que les recommandations d'amélioration puissent être acceptées par les organismes de certification.

Méthodologie

- Elaboration de la grille d'évaluation ;
- basée sur la bibliographie existante des systèmes de vérification de la légalité du bois ;
- basée sur les mécanismes d'évaluation de conformité en générale ;
- basée sur l'expérience des consultants sur les spécificités et initiatives existante dans le bassin du Congo et les outils préexistant de PPECF ;
- La grille comprendra 3 volets (exigence de légalité / fonctionnement du système / accessibilité des données) ;
- Collecte des documents auprès des Organismes de Certification ;

- Dernière version actualisée du document d'exigence (standard, cahier des charges) auxquelles les entreprises forestières doivent se conformer et les guides d'interprétation disponibles ;
- Documents internes décrivant le fonctionnement du système d'évaluation :
 - ✓ Document/Procédure d'accréditation ;
 - ✓ Document/Procédure d'audit ;
 - ✓ Document/Procédure de gestion des conflits/ plaintes ;
 - ✓ Document/Procédure de formation ;
 - ✓ Procédures de communication extérieure.
- Transmission de la grille d'évaluation aux organismes de certification pour validation et pré remplissage ;
- Construction de la matrice de comparaison permettant une analyse des 3 systèmes :
 - ✓ Evaluation des exigences de légalité contenues dans les 3 standards/cahiers des charges :
 - ✓ Exhaustivité de thématiques couvertes (droit d'exploitation, taxe, aménagement-exploitation environnement, social interne, social externe, COC...), identification des manques,
 - ✓ Compréhension des exigences : Précision du texte (indicateur trop vague ou général), manques de définition, difficulté de compréhension du contenu des exigences, difficulté de formulation...,
 - ✓ Identification des risques d'interprétation de certaines exigences,
 - ✓ Organisation, hiérarchisation des exigences, redondances...,
 - ✓ Qualité des outils d'aide et d'interprétation des indicateurs (Liste des documents de légalité/ vérificateurs collectés par les auditeurs...).
 - ✓ Compréhension et analyse du fonctionnement des 3 systèmes :
 - ✓ Objectifs du système,
 - ✓ Mécanismes d'accréditation / système interne qualité,
 - ✓ Processus de mise à jour/révision,
 - ✓ Cible et périmètre de certification,
 - ✓ Consistance du système et déroulement des audits :
 - ✓ Processus de certification, cycle, durée, type d'audit,
 - ✓ Temps d'audit et règles d'audit (moyen d'observation prévu – revue documentaire, visite de site, interview),
 - ✓ Prise en compte des parties prenantes,
 - ✓ Mécanisme de contrôle/évaluation de la qualité des audits et des rapports,
 - ✓ La compétence des auditeurs (CV, formation),
 - ✓ Règles de formulation et gestion /suivi des non-conformités (niveau, délais...).
 - ✓ Règle d'indépendance et d'impartialité.
 - ✓ Mécanisme de mise à disposition des documents et des données :
 - ✓ Type de documents disponibles rendus publics (processus de certification standards, rapport d'audit),
 - ✓ Types de données accessibles (périmètre, surface, titres forestiers concernés, les autres activités, les produits, statuts du certificat, contact ...),
 - ✓ Mode de communication, facilité d'accès sur le site web...,
 - ✓ Stratégie de communication autour du système.
 - ✓ Analyse des résultats/discussion
 - ✓ Evaluation des risques
- Proposition d'améliorations ;
- Contact des OC, Information sur résultats, retour des OC sur les conclusions ;
- Rapport synthétique interne PPECF.

Résultats attendus

Une comparaison objective et factuelle des 3 différents systèmes est disponible au niveau des exigences requises et au niveau du fonctionnement des systèmes est réalisée. Cette comparaison sera publique et communiquée aux Organismes de certification et mise en ligne sur le site PPECF.

Une analyse des forces et faiblesses de chaque système, identifiées de façon synthétique ainsi que les éventuels facteurs de risques pour la réputation de la KFW. Cette analyse restera confidentielle interne au PPECF. Elle sera néanmoins également partagée avec les OC pour les données les concernant, afin qu'ils puissent engager des éventuelles actions d'améliorations de leur système.

Phasage

Cette mission s'organise essentiellement sur la base d'analyse documentaire. Les réunions de travail avec les OC pourront se faire par vidéo conférence. Il n'est pas nécessaire de prévoir une mission de terrain dans le bassin du Congo.

La mission devrait s'organiser sur une période de 2 mois durant le 3ième trimestre 2019.

	nb Jours	Semaine							
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Collecte de donnée auprès des OC	2	■							
Elaboration de la grille	2		■	■					
Analyse comparée des systèmes	4		■	■					
Analyse comparée des standards	4			■	■	■			
Analyse / recommandation	4						■		
Discussion - retour des OC	2							■	
Rapport d'étude	4								■
Total	22								

L'étude sera réalisée en mobilisant de l'expertise Court Terme de PEPCF (C. DUHESME) en y associant du temps de la CGP PPECF (N. PERTHUISOT).

Degré d'éligibilité au PPECF II

Noté prioritaire par la convention de financement BMZ 2015 66 203. Note : +++

Taux moyen d'intervention et contribution des bénéficiaires [entreprises]

Item	Montant (€)	Taux applicable	Taux effectif	Contribution PPECF	Contribution Bénéficiaire	Justification
	7.800 € + 11 jours de mission court terme imputable sur le contrat AT/PPECF	Non applicable	Non applicable	7.800		

Annexes :

Annexe I : CV Caroline Duhesme

Modalités de mise en œuvre : contrat en gré à gré avec la consultante Caroline Duhesme⁵.

Caroline Duesme est un ingénieur- auditeur expérimenté, qui maîtrise parfaitement les tenants et aboutissants de la certification forestière en Afrique centrale (cf. CV en annexe I). De plus, elle à ffectué de nombreuses missions avec l'expert certification du PPECF, Nicolas perthuisot. Ce binôme nous assure d'une efficience optimale dans les livrables attendus.

⁵ C. DUHESME CONSEILS SARL